COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 25 mars 2024 **PROCES VERBAL N° 28**

GROUPEMENT DE JEUNES

Un point est fait sur la situation des groupements de jeunes.
Rappel : Dans le cas où la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires ou l'instance décident d'y mettre un terme anticipé, le groupement disparaît.
Pour la reconduction du G.J, il faut avertir le district par écrit en utilisant la messagerie officielle.
Chaque G.J. recevra un courriel rappelant le règlement évoqué ci-dessus et mentionnant la date d'expiration de la convention.

FEUILLE DE MATCH

L'utilisation de la FMI est obligatoire. Dans le cas contraire, le club est passible d'une amende.
En cas de problème avec celle-ci, il faut transmettre le **rapport d'incident** (document type) dans les 48H00 qui suivent la rencontre.
Il est constaté que l'absence de la FMI est systématique pour certaines équipes alors que ce n'est pas le cas pour les autres équipes du même club. La commission invite les clubs à faire passer l'information auprès des responsables desdites équipes pour éviter les sanctions évoquées ci-dessus.
La commission remercie et félicite les éducateurs ou responsables d'équipe utilisant de façon récurrente la FMI.
En cas d'utilisation de la feuille de match papier, merci de la remplir de manière complète et lisible.
De nombreuses feuilles de match arrivent au district incomplètes (division, date, catégorie non mentionnées) ou illisibles.

REPORTS

Coupe de l'Angélique U 15 : la rencontre **PARTHENAY VIENNAY / NIORT ST FLORENT** est reprogrammée le 27 avril.
Challenge U17 : Absence de plusieurs joueurs du **GJ ST VARAUDAISE** pour cause de voyage scolaire.
Rencontre **BEAUVOIR / GJ ST VARAUDAISE** reportée au 20.04.
Après relecture des règlements, il s'avère que le report ne peut être obtenu qu'avec l'accord du club adverse.
Le club de **BEAUVOIR** ne pouvant présenter une équipe au complet lors des dates proposées, et de ce fait ne donnant pas son accord, la rencontre **BEAUVOIR / GJ ST VARAUDAISE** est finalement maintenue à sa date initiale du 6 AVRIL.

MESSAGERIE OFFICIELLE

Les mails transmis au district doivent provenir de la messagerie officielle de votre club.
L'envoi à partir de messageries personnelles provoque la saturation de la boite mail du district (accumulation de spam et autres informations n'ayant aucun lien avec le football) et un surcroit de travail pour le personnel administratif.

Le Président
Alexandre RAMBAUD

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU